



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Séance extraordinaire du 22 mars 2010, 20h15.

Sur demande écrite au Président du Conseil général, 13 membres du Conseil ont demandé la convocation de l'assemblée pour une séance extraordinaire.

Ordre du jour :

L'ordre du jour soumis avec la convocation est accepté tel que ci-dessous.

- 1) Appel.
- 2) Admissions, assermentations – démissions.
- 3) Approbation du PV 02.12.2009.
- 4) discussion Pierrafuz.
- 5) Divers.

Avant de débiter la séance, Mr Menzel demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Mme Ségalat, Municipale, décédée tragiquement en début d'année.

Point 1 OJ :

L'appel dénombre 35 membres présents, 14 excusés et 4 absents.

Point 2 OJ :

Sans objet.

<u>Objets :</u>	<u>Intervenant</u>	
Point 3 OJ PV séance 02.12.2009	<i>Le Président</i>	demande aux Conseillers de passer au vote ; ce PV est accepté par 34 voix + 1 abstention.
Point 4 OJ Discussion projet Pierrafuz.	<i>Mr Menzel</i> <i>P Fua :</i> <i>J Stoudmann :</i> <i>E Ganser :</i>	donne la parole à J Stoudmann qui présente à l'écran quelques tableaux montrant les coûts des logements ainsi que leur rendement estimatif, évalué sur la base d'éléments fournis par deux gérances de la place. ces chiffres ne tiennent pas compte des frais de gérance et des coûts pour la commune générés par des nouveaux habitants. ces estimations sont au plus près de la réalité, sans chiffres cachés. ce sont des appartements de luxe qui pourraient se voir vacants, vu leurs prix, si une crise survenait. Plus de logements plus petits seraient préférables.



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Point 5 OJ Communica tions muni	<i>J Stoudmann :</i>	lors du premier projet il y avait deux logements plus modestes supplémentaires et le Tribunal les a rejetés, motivant que un module = un logement.
	<i>J-P Guignard</i>	brosse l'historique dès l'enquête du 2 ^{ème} projet à ce jour. Il cite les points sur lesquelles le MSV s'est opposé, puis revient sur les risques liés à la ligne électrique, largement décrits dans le PV, et ses annexes, de la séance du 12 mai 09 .
	<i>Y Charoton :</i>	il relève de plus l'envoi du courrier de la Municipalité levant les oppositions 3 jours seulement avant la séance du Conseil. notre habitation subit tous les désagréments dus aux nouvelles constructions, et la Municipalité n'a pas tenu compte des remarques émises dans les oppositions.
	<i>J Stoudmann :</i>	des explications sont fournies à chaque opposant sur tous les objets mentionnés dans les courriers d'opposition.
	<i>Fr Denis :</i>	pourquoi s'étaler si le règlement du quartier est respecté ? Nous pourrions causer pendant 10ans.
	<i>J-P Guignard</i>	ne pas rester figer ou se bloquer sur le règlement.
	<i>Y Charoton :</i>	déplore le manque de contact de la Municipalité qui n'est jamais venue constater la situation chez lui.
	<i>C-A Valsesia :</i>	y a-t-il une marge de manœuvre dans les contraintes du règlement du plan de quartier et faut-il absolument suivre les décisions du Tribunal ?
	<i>J Stoudmann :</i>	par rapport au coefficient de construction, la Municipalité a déjà réduit les volumes de 25 % ; dès lors elle ne changera plus sa ligne sans une décision du Conseil.
	<i>J-P Guignard</i>	le Tribunal a rendu une décision mais ce n'est pas une obligation de construire. Pourquoi ne pas construire que deux bâtiments ? Cette façon de faire dégagerait l'espace de Mr Charoton.
	<i>J Stoudmann :</i>	rend attentif les Conseillers sur le fait que le Canton cherche à densifier les zones constructibles dans le but de ne pas miter le territoire, et Pierrafuz est bel et bien une zone constructible.
	<i>D Spycher :</i>	quel bâtiment faudrait-il supprimer ? Mr Charoton est-il le seul gêné ?
	<i>D Stoudmann</i>	reprend le même thème et relève qu'alors, tous les bâtiments sont dérangeants pour quelqu'un.
	<i>V Denis :</i>	n'apprécie guère le terme d' <i>illégal</i> utilisé par Mr Guignard pour qualifier le premier projet présenté. Il précise en outre que le Tribunal s'est penché sur la notion de périmètre d'implantation des bâtiments, et a considéré qu'il s'agit de points d'implantation, n'autorisant en aucune manière de déplacer une construction. Ne bâtir que deux éléments ne permettrait donc pas d'augmenter les espaces entre eux.
<i>E Ganser :</i>	la Municipalité a-t-elle une réflexion de fond sur l'avenir « constructible » de la commune ?	
<i>V Denis :</i>	donne quelques précisions sur les intentions du Plan Directeur	



PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Divers	<i>P Fua :</i>	Cantonal, auquel les mouvements de la Municipalité sur l'aménagement du territoire sont étroitement liés.
	<i>J Stoudmann :</i>	les constructions dans le village vont donc continuer !
	<i>A Hoffmann</i>	la commune a l'obligation de présenter un nouveau plan des zones gérant son développement, même si aucune parcelle constructible n'est revendiquée.
	<i>R Hoffmann :</i>	prend la parole pour regretter la situation de malaise qui s'installe dans notre village et demande qu'une solution soit trouvée au plus vite pour retrouver une sérénité qui lui est chère.
	<i>D Breton</i>	un bâtiment en moins valoriserait peut-être les deux autres, permettant des loyers supérieurs et compensant ainsi la perte du 3 ^{ème} élément.
	<i>J-P Guignard</i>	voit dans la construction de ces logements une forte augmentation de la circulation et de graves risques pour notre population. Si la Municipalité devait vraiment construire ce lotissement tel que projeté, elle en aurait honte.
	<i>P Fua</i>	demande une étude sur la possibilité de deux bâtiments. J Stoudmann revient sur le fait que rien ne sera entrepris sans une décision formelle du Conseil.
	<i>C-A Valsesia</i>	désire que les tableaux de rendement soient annexés au PV.
	<i>Fr Denis :</i>	propose l'appui d'un médiateur lors d'une prochaine entrevue au sujet de ce projet.
	<i>J-P Guignard</i>	quelles que soient les modifications apportées au projet, il y aura inévitablement toujours des oppositions.
	<i>R Stoudmann</i>	par solidarité envers les voisins, une autre solution doit être envisagée.
	<i>B Schopfer</i>	doute du bienfondé de la présence d'un médiateur dans cette affaire. refait un peu d'histoire et fait part de son profond regret qu' en son temps de Municipal, l'exécutif n'aie pas suffisamment insisté pour débiter la construction de la parcelle de Pierrafuz sur la partie communale. Ça serait fait !
	<i>L Jaunin :</i>	refait un peu d'histoire et fait part de son profond regret qu' en son temps de Municipal, l'exécutif n'aie pas suffisamment insisté pour débiter la construction de la parcelle de Pierrafuz sur la partie communale. Ça serait fait !

Le Président met un terme à la séance à 21h45, et remercie l'assemblée.

Le Président François Menzel.

Le secrétaire Raymond Stoudmann.